



« l'eau et l'assainissement a Madagascar : enjeux du secteur et rôle de la coopération décentralisée et non gouvernementale »

Rencontre d'échanges
Réseau Ran'Eau / Groupe Pays Madagascar

Organisée à Paris le 4 mai 2010, dans les locaux de Cités Unies France



Introduction

Astrid Frey, Cités Unies France

Cette rencontre dépasse un peu le cadre du groupe pays Madagascar de Cités Unies France puisqu'outre des collectivités locales, elle rassemble également des ONG et des associations. L'objectif est d'aborder les problématiques très concrètes liées à la mise en œuvre de projets portant sur l'eau et l'assainissement à Madagascar, en insistant notamment sur une question qui occupe les porteurs de projet de manière récurrente : l'appui à la décentralisation et aux communes à Madagascar.

Vincent Dussaux, Programme Solidarité-Eau

Cette journée d'échanges sur l'eau et l'assainissement à Madagascar est organisée dans le double cadre du groupe-pays Madagascar de Cités Unies France et du réseau Ran'Eau.

Le réseau Ran'Eau est un réseau d'échanges s'adressant aux acteurs français et malgaches menant des actions locales pour l'accès à l'eau et à l'assainissement à Madagascar : les collectivités territoriales, les ONGs, associations, agences de l'eau, fondations, etc. Il est animé en France par le pS-Eau et à Madagascar par l'ONG CITE.

La journée sera divisée en trois temps :

- Des échanges sur les enjeux et les outils de la **maîtrise d'ouvrage locale des services d'eau et d'assainissement à Madagascar**, s'appuyant sur la présentation de 4 projets ayant traité le sujet
- Une présentation et des échanges autour des **enjeux nationaux en matière d'eau et d'assainissement à Madagascar**, de la stratégie sectorielle et du cadre d'intervention à respecter.
- Une présentation de **la coopération décentralisée et non gouvernementale française Eau et Assainissement à Madagascar** et de son rôle, via un bilan de la première année d'existence du réseau Ran'Eau.

1. Les enjeux et les outils de la maîtrise d'ouvrage locale des services d'eau et d'assainissement à Madagascar

Accès à l'eau potable sur la commune de Manombo

Christian Bal, association Humada (www.humada.org)

Humada est une association très modeste de quelques dizaines de membres mobilisés sur différents projets à Madagascar, avec un budget de 100 000 € (dont seulement 5% de frais de fonctionnement) et le soutien actif du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif).

Répondre directement aux besoins

Humada a choisi de se focaliser sur Manombo, une commune importante par sa surface mais très modeste par ses moyens, qui compte 30 000 habitants répartis dans une vingtaine de collectivités, sur une zone côtière d'une centaine de km au nord de Tuléar. Un des endroits les moins favorisés de Madagascar où la pluviométrie est aussi une des plus faibles de l'île, et dont les puits de 3-5 mètres à l'eau souvent saumâtre ne servent qu'à abreuver les bêtes, qu'à la toilette et à la vaisselle. L'eau potable n'est accessible que beaucoup plus loin, et l'approvisionnement est extrêmement complexe pour les familles.

Depuis cinq ans, Humada travaille main dans la main avec la collectivité locale, et avec la participation des habitants, sur les thèmes de la scolarisation, de la santé et de l'accès à l'eau. Humada mène ainsi 2 projets d'alimentation en eau potable, sur la commune de Manombo-centre et sur la zone côtière.

Alimentation en Eau Potable à Manombo-centre

Ce premier projet consiste à remettre en état le réseau d'adduction d'eau potable installé il y a quinze ans par la coopération japonaise (Jica), qui comprenait un forage avec pompe immergée et groupe électrogène, un réservoir de 10m³, 6 bornes-fontaines et 2 lavoirs... Il a fonctionné pendant cinq ans, géré et financé exclusivement par la commune (pas de participation des habitants) laquelle, faute de moyens financiers et techniques, a dû le laisser à l'abandon il y a une dizaine d'années.



Borne fontaine hors d'usage de l'adduction d'eau potable de Manombo (©Humada)

La commune de Manombo a alors sollicité l'appui d'Humada pour remédier à cette situation. Le soutien financier et technique du Syndicat des Eaux d'Ile de France (Sedif), sollicité par Humada, a ensuite permis de mettre sur pied un projet de réhabilitation du réseau d'adduction pour 7 quartiers de Manombo-centre.

Le projet prévoit la remise en état du forage, la mise en place d'un nouveau puits avec système de pompage, d'un réseau de 8 km de tuyaux PVC de 110 cm de diamètre, et d'un réservoir d'une capacité de 100 m³ qui sera installé en hauteur pour que toute la collectivité puisse être desservie. Se posent désormais la question du choix du système de pompage (solaire ou groupe électrogène, mais que cela soit facile à l'entretien) et de l'entretien.

La commune sera maître d'ouvrage du service d'eau potable, mais un appel d'offres sera prochainement lancé afin de confier la gestion du service à une structure associative ou privée, qui serait capable de prendre en charge l'installation des équipements de base, le pompage, l'entretien et les investissements supplémentaires. Cet opérateur privé sera rémunéré par un prix de l'eau au litre que verseront les ménages pour avoir accès à l'eau des bornes-fontaines collectives et, pour ceux qui le souhaitent et le peuvent, pour disposer de branchements privés. Selon les résultats – peut-être un peu trop optimistes – d'une étude réalisée sur le terrain, les habitants seraient prêts à payer 3 000 Ariary¹ par mois pour l'eau potable, et 29% seraient d'accord pour bénéficier d'un raccordement privé.

Ce projet prévoit par ailleurs l'installation d'une quinzaine de bornes-fontaines (1 borne pour 500 habitants), la rénovation de lavoirs, et la réhabilitation et la construction de latrines collectives dans les écoles ou sur les marchés, pour une population totale de 6 000 habitants.

Le budget du projet est d'environ 240 000 €, essentiellement financé par le Sedif. Un partenaire privé (entreprise ou associatif) qui prendra le risque de le gérer en faisant payer les habitants doit désormais être trouvé. Toutes les études techniques ayant été réalisées, le réseau d'adduction devrait être opérationnel dans les 7 quartiers à l'horizon 2011.

¹ En mai 2010 : 1 Euro = 2750 Ariary environ

Forages pour la zone côtière

Le deuxième projet d'Humada cible la zone côtière de Manombo et prévoit la réalisation de 7 forages pour alimenter en eau potable 8 quartiers de la zone côtière (environ 6 500 habitants).

Afin d'éviter les infiltrations d'eau salée et d'excrétas qui polluent la grande majorité des puits existants, il faut s'éloigner de 4 à 6 km à l'intérieur des terres, dans des zones où il n'existe aucune piste pour l'instant. Les forages à réaliser seront de grande profondeur (20 à 50 m), avec des coûts importants (50 à 100 000 € par ouvrage).

La gestion sera confiée au même opérateur qu'à Manombo-centre, et la maîtrise d'ouvrage dépendra de la commune qui sera propriétaire des installations. Humada assistera la commune sur le plan technique et financier, et il a été récemment décidé de faire appel à des structures malgaches pour aider la commune à choisir le bon opérateur. Un budget sera dégagé pour qu'une personne assure le rôle de formateur de formateurs et d'animateur auprès de la commune, en liaison avec le gestionnaire privé.

Quand ces deux projets seront réalisés, environ 12 000 personnes (sur 30 000) auront été équipées.

Les difficultés

Les difficultés rencontrées sont d'abord d'ordre culturel et psychologique : il faut sensibiliser les populations et les convaincre de payer le matériel et l'entretien des installations (grâce à des choix techniques simples et économiques), d'utiliser et d'entretenir des latrines publiques ou de ne réserver les bornes-fontaines qu'à l'usage privé.

Ensuite, d'ordre financier : étant parmi les plus faibles de l'île, le niveau de vie des habitants n'est pas nécessairement en adéquation avec la nécessité de payer. Peut-être faudra-t-il demander l'aide des pouvoirs publics ? En ce qui concerne les branchements privés, chaque parcelle comprenant généralement plusieurs familles, comment par ailleurs convaincre les autres si l'une d'elle est d'accord pour payer un raccordement à l'eau ?

Enfin, d'ordre technique, la commune devenant le maître d'ouvrage des infrastructures hydrauliques, cela nécessitera avec l'appui d'Humada une évolution importante du niveau de ses compétences et de ses moyens, en particulier humains et matériels.

Questions / débat

Quelle est la consommation journalière par habitant ?

Christian Bal : Entre 19 et 20 litres, par habitant et par jour. Sur Manombo-centre, la localisation et la capacité du réservoir (100 m³ et en hauteur) devraient largement suffire pour faire face aux besoins, comme les 7 forages prévus sur la zone côtière, chaque puits devant alimenter environ 500 habitants. Mais le problème, ce sont les tuyaux de 5 km de long : vont-ils tenir, fuiront-ils ?

Quel coût et quel tarif pour les habitants ?

Christian Bal : 3 000 ariarys par foyer mais, encore une fois, les gens sont très demandeurs.

Yolaine Guérif, CIDR : Si le coût de l'eau est important, il serait intéressant de comparer son évolution avant et après l'intervention de la collectivité ou du partenaire. Informer les citoyens sur ce coût va les inciter à payer.

Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau : Les tarifs doivent être fixés par les conseils communaux, au cas par cas. Il faut veiller à anticiper les coûts de fonctionnement liés à l'exploitation des ouvrages réalisés : ainsi, l'échec des précédentes réalisations sur Manombo est en partie dû au choix d'une technologie trop coûteuse en énergie (prix élevé du carburant). Bien qu'elles représentent un investissement important, les énergies naturelles comme le solaire peuvent permettre de réduire le coût de l'eau.

Quelle aide de l'État ?

Christian Bal : Nous ne souhaitons pas obtenir des pouvoirs publics des subventions à l'investissement (nous avons les fonds), mais seulement voir avec le partenaire privé s'il peut trouver un accord avec les pouvoirs publics pour que les habitants qui n'ont pas les moyens de payer puissent bénéficier de l'eau (au moins au départ, et seulement pour le fonctionnement).

Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau : Il est inimaginable de subventionner le fonctionnement des services : les redevances perçues par les communes en matière d'assainissement ou d'énergies renouvelables doivent permettre de recouvrir les coûts de fonctionnement.

Le réseau sera-t-il enfoui ?

Christian Bal : Oui, mais il faut déjà commencer par faire une piste car ces endroits sont pour l'instant inaccessibles. L'idée, c'est de faire la piste en enfouissant le réseau en même temps. D'où un gros budget (80 000 à 150 000 € au total par forage).

Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau : Selon les manuels de procédures en matière de normes à Madagascar, toutes les conduites doivent être enfouies d'au moins 70 cm.

Le programme Rano Fidio de la Jica

Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau : faisant suite à un programme centré sur la réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau potable dans le Sud de Madagascar, la Jica met désormais en œuvre le programme Rano Fidio qui met l'accent sur la maîtrise d'ouvrage communale.

Le programme d'appui au développement local de la région de Diana

Frédéric Marquet, Région Picardie

D'une coopération décentralisée à l'origine institutionnelle et d'appui aux communes, la région Picardie s'est lancée dans un projet eau et assainissement dans la région de Diana, en collaboration avec le conseil général de la Somme.

Une coopération institutionnelle

Suite à la loi du 6 février 1992 et à celle du 2 février 2007 qui ont permis aux collectivités de développer des actions internationales, la région Picardie a décidé d'engager des actions de coopération décentralisée et de confirmer cette volonté politique en 2005 en y consacrant 1% de son budget 2004.

Les objectifs de cette coopération sont avant tout institutionnels : accompagner les processus de décentralisation, appuyer les dynamiques intercommunales, et contribuer au développement et à l'aménagement concerté des territoires en travaillant sur le lien élus/populations.

Sur le fond, il s'agit de renforcer la maîtrise d'ouvrage communale, d'introduire la participation des populations au développement local et de favoriser le dialogue entre les différents acteurs, mais aussi d'améliorer la qualité et l'accessibilité des infrastructures et des services publics, et de promouvoir le développement économique local.

Sur la forme, la région Picardie a fait le choix de ne pas intervenir directement et de recourir à des opérateurs partenaires, en l'occurrence le CIDR en France et Territoires et Développement à Madagascar.

Le PDPU

Lancé en 2007, le programme de coopération sur Diana et ses 3 pôles urbains est un programme d'appui baptisé PDPU (Programme de développement des pôles urbains) qui comprend à la fois un appui technique (conseils pour la mise en œuvre et la spatialisation des infrastructures), économique, administratif et financier (gestion et répartition des fonds apportés par la région Picardie et d'autres bailleurs de fonds), et transversal (formations et actions de suivi/évaluation).

Il se concrétise au travers de différentes actions : un projet de schéma régional du territoire, et un projet de développement économique basé sur un Fonds de développement économique local. La région Picardie travaille également avec les 3 intercommunalités de la région Diana (Unicosa, Aca, Acpu/Ds) sur l'animation territoriale en vue d'une planification concertée (remontée des informations aux élus et aux services techniques), le renforcement des capacités (formation des élus et des techniciens, commissions d'appels d'offres, procédures financières, appui à la fiscalité, etc.), le financement d'études intercommunales, et l'appui financier à la construction de pistes ou de petites infrastructures ou aux initiatives d'associations (de femmes et de jeunes, essentiellement) en lien avec des projets de la commune.

Les différents partenaires mobilisés

Au Sud : l'intercommunalité Unicosa et les 8 communes qui la composent, et la région Diana.

Au Nord : le Conseil Général de la Somme, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, et le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour le volet financier.

Les opérateurs : CIDR et T&D.

Une problématique à forts enjeux intercommunaux

C'est pour répondre à la priorité exprimée par la population et les communes et parce que le cadre légal était favorable que la Région Picardie a décidé de passer du volet institutionnel à la réalisation d'un volet portant sur l'eau et l'assainissement. Sur les 9 projets retenus par la structure intercommunale, 7 avaient en effet rapport à l'eau et à l'assainissement. L'accès à l'eau potable est en effet une problématique à forts enjeux intercommunaux. Le Conseil général de la Somme souhaitait aussi s'engager sur cette problématique à Madagascar, ce qui a permis de mutualiser les moyens et d'avoir un effet levier pour mobiliser d'autres financements.

Le projet sur le pôle urbain d'Ambanja a pour objectif de rendre opérationnels les dispositifs locaux de planification, de maîtrise d'ouvrage, de gouvernance et de gestion pour garantir au plus grand nombre un accès pérenne à l'eau et à l'assainissement. Il se décompose en 3 types d'actions :

- Tout d'abord, la mise en place et l'animation d'instances pérennes en s'appuyant sur les instances existantes et en créant une structure de gouvernance regroupant les maires, les présidents des comités communaux, des représentants des services déconcentrés, des acteurs associatifs...
- Ensuite, l'élaboration d'une politique locale de l'eau basée sur un état des lieux spatialisé et une vision globale de l'existant et sur ce que les communes souhaitent mettre en place afin d'avoir des ressources précises pour développer les projets. Des informations indispensables aux communes pour développer des plans d'action pluriannuels et avoir éventuellement accès aux financements nationaux et internationaux.
- Et enfin, la mise en œuvre et la gestion durable des ouvrages et des services eau et assainissement, peut-être grâce à un affermage sous une maîtrise d'ouvrage communale.

La région Picardie envisage d'élargir ce programme à l'ensemble de la région de Diana, éventuellement en répondant aux appels à propositions de la Commission Européenne.

Questions / débat**Une coopération qui responsabilise les collectivités locales malgaches**

Yolaine Guérif (CIDR) : Un autre élément très intéressant de cette collaboration avec la région Picardie, ce sont les partenariats financiers directs avec les associations intercommunales partenaires

ou avec la région de Diana. Les moyens humains transitent aussi directement par ces partenaires, et c'est fondamental en termes de responsabilisation des collectivités.

Par ailleurs, si les partenariats public/privé sont importants en ce qui concerne la gestion des services d'eau, il faut aussi que la commune qui délègue ait les capacités de suivre, contrôler et peut-être financer une partie des investissements, ce qui nécessite le renforcement de la mobilisation des ressources communales (fiscalité, taxes...).

L'intercommunalité est-elle la bonne échelle pour gérer l'eau et l'assainissement ?

Yolaine Guérif, CIDR : Le choix de l'intercommunalité comme échelle d'intervention présente un réel intérêt. Cela permet la mutualisation des moyens financiers, donc des économies d'échelle, et des moyens humains. Autre point très important : cela permet également d'établir un lien très fort entre les communes urbaines et rurales qui sont particulièrement défavorisées dans l'accès à l'eau. Enfin, cela renforce le plaidoyer des élus auprès de la région ou des ministères centraux, ce qui est essentiel notamment en matière d'arbitrage sur l'implantation des points d'eau. La région Picardie a déjà accompagné ce type de projet dans la région des Collines au Bénin où l'intercommunalité a permis de faciliter les arbitrages nationaux en termes d'implantation et de réhabilitation de points d'eau. L'intercommunalité a vraiment un très fort intérêt dans les échanges avec les ministères centraux.

Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau : Si l'échelle intercommunale est tacite pour les ressources en eau qui sont gérées par les bassins versants, pour les infrastructures d'adduction d'eau potable ou d'assainissement, c'est au cas par cas. Mais la mutualisation des ressources facilite vraiment les choses. Elle intéresse davantage les promoteurs et les partenaires car les petites infrastructures coûtent beaucoup plus cher.

Que vous a apporté le partage d'expériences avec vos homologues malgaches, est-ce différent de vos expériences similaires avec d'autres territoires ?

Frédéric Marquet : L'intercommunalité a été un choix de départ et notre expérience antérieure nous a peut-être permis d'aller plus vite à Madagascar. Mais il existait déjà une intercommunalité avant notre arrivée, ce qui montre une vraie volonté des communes malgaches.

L'étape suivante sera d'essayer de trouver un financement de la Commission européenne et d'initier des coopérations Sud/Sud, par exemple entre Diana et le département des Collines au Bénin.

Le programme Sanea (Santé, éducation, eau et assainissement)

M. Goddefrin Rasoamiaramanana, Maire d'Ivato-Aéroport

Située à 15 km de la capitale, Ivato-Aéroport est une commune rurale d'environ 30 000 habitants qui vivent essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat et du commerce. Une commune en pleine mutation dont une grosse partie est occupée par l'aéroport international, la base aéronavale et les forces de l'armée, mais où seuls 20% des habitants ont accès à l'eau courante.

Améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement

Le programme Sanea fait partie de l'Alliance pour le développement, un partenariat public/privé (GIP) lancé en 2006 et surtout axé sur les projets santé, eau et assainissement. Il comprend 5 partenaires : le Ministère des Affaires Etrangères, Sanofi-Aventis, Veolia Environnement, l'AFD et l'Institut Pasteur.

L'objectif en matière d'accès à l'eau potable est d'améliorer les conditions d'hygiène alors que la commune ne comptait jusqu'à présent que 7 bornes fontaines pour 30 000 habitants. Des demandes pour l'implantation de 17 bornes supplémentaires sur des lieux identifiés avec la population attendent désormais la réponse de la Jirama².

En matière d'assainissement, il comprend à la fois l'évacuation des eaux pluviales et usées, et la construction d'infrastructures sanitaires. Le programme a déjà permis la construction d'un nouveau centre de santé de base, d'une école primaire avec bloc sanitaire pour assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement de ses 800 élèves, et d'un bloc sanitaire au collège (700 collégiens).



Construction du réseau d'assainissement à Ivato-aéroport (@SANEA)

Le réseau d'alimentation en eau étant vétuste, la commune a décidé de construire un château d'eau d'une capacité de 50 m³ pour alimenter le centre de santé et les blocs sanitaires de l'école et du

² Jirama : société nationale chargée de l'électricité et de l'eau potable en milieu urbain

collège. Mais son alimentation n'est pas satisfaisante. Rempli par la Jirama, la pression était insuffisante durant la journée. Il a donc été décidé de le remplir pendant la nuit, mais c'est encore insuffisant. Différentes solutions ont alors été envisagées avec la Jirama, parmi lesquelles la mise en place d'un surpresseur et d'une station de pompage pour augmenter la pression qui devait être opérationnelle dès septembre 2009, mais la commune attend toujours...

Autre projet en cours sur l'assainissement : la construction de monoblocs (lavoirs, bornes-fontaines, douches et WC avec un guichetier) dans 3 quartiers pilotes (sur 7) de la commune.

Le rôle de la commune

Le rôle de la commune est de sensibiliser et de conscientiser la population sur ces projets et sur le choix des lieux d'implantation, mais aussi de faciliter les démarches administratives et la résolution des problèmes fonciers (la commune a par exemple demandé à l'École nationale supérieure de la police de pouvoir accéder à son terrain), et d'assurer le suivi des travaux impliquant les services communaux pour l'entretien et la pérennisation des ouvrages et des infrastructures.

Ces différentes actions ont eu comme impact sur la population la réduction de l'insalubrité des quartiers, des risques sanitaires et des maladies, et l'amélioration de la qualité de vie et de l'accès aux services essentiels de santé et d'éducation. Des résultats inimaginables sans l'aide du programme Sanea car la commune, qui ne dispose que d'un budget de 100 000 € par an, n'aurait pu assurer seule tous ces investissements.



Compagne de sensibilisation de la population sur le projet assurée par la mairie (@SANEA)

Questions / débat

Quel est le prix facturé à l'utilisateur à Ivato ?

Maire d'Ivato-Aéroport : C'est la commune qui gère le château d'eau et qui paye la Jirama (qui est propriétaire de la source) pour l'alimentation du centre de santé et des blocs sanitaires de l'école et du collège. Aux bornes-fontaines, c'est entre 10 et 50 ariarys pour un seau de 15 litres. Nous

alimentons les infrastructures que nous avons réalisées nous-mêmes grâce au château d'eau, et c'est la commune qui gère le tout. Nous n'avons pas fait d'appel d'offres pour trouver un gestionnaire.

Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau : Le prix de l'eau dépend des contrats et de la localisation des projets : environ 370 ariarys en ville contre 1 000 en zone rurale.

Quelles sont les relations entre la commune et la Jirama ?

Maire d'Ivato-Aéroport : Nous avons construit le château d'eau car le réseau Jirama était déjà vétuste. Nous n'avons pas voulu attendre la Jirama car nous avons besoin d'eau. Aujourd'hui, nous devons construire une route en béton et nous avons demandé à la Jirama de refaire les tuyaux qui passent dessous parce qu'il sera difficile de le faire une fois la route construite. Nous n'avons toujours pas réussi à les convaincre...

Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau : La Jirama a un contrat d'exclusivité de concession à Ivato qui prend fin cette année. La construction d'un centre international de conférences à Ivato a fait exploser la consommation d'eau en bout de ligne, entraînant une baisse de pression sur l'ensemble du réseau.

Le programme Méddea

Jacques Monvois, Gret (www.gret.org)

Le Gret intervient généralement à une échelle régionale pour mettre en place des mécanismes d'accompagnement, de financement et de suivi/conseil visant à l'aménagement du territoire, avec 3 éléments forts :

- Avoir toujours une entrée technique. S'il est très simple de faire un réseau d'eau potable sans discuter avec les autorités locales comme cela se fait encore trop souvent, le Gret considère au contraire que travailler sur l'eau potable et l'assainissement est un formidable outil de développement local, de développement économique et de développement institutionnel.
- Intervenir à une échelle significative pour mutualiser les moyens et les ressources humaines.
- Et toujours intervenir en concertation avec la politique sectorielle qui a été définie et qu'il faut mettre en œuvre.

Tester les mécanismes d'appui à la professionnalisation

Le programme Méddea (Mécanismes durables de développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement) a été lancé en 2008 pour une durée de 4 ans dans les régions du Vakinankaratra et de l'Atsinanana. D'un budget total de 1 437 329 €, (financé par l'Union européenne, l'AFD, Aquassistance, le Gret, les ONG malgaches Saint Gabriel et Taratra, la population et les délégataires), il a pour objectif de tester et valider les mécanismes d'appui à la professionnalisation des acteurs, en s'appuyant sur la réglementation en vigueur.

Premier principe : innovation et flexibilité, autrement dit ne pas arriver avec un projet figé pour les 4 années que dureront le projet, mais mettre en place une démarche participative et itérative. On apprend et on s'améliore au fur et à mesure.

Second principe : l'implication et la responsabilisation des populations, c'est-à-dire travailler sur une demande informée et responsable, notamment sur les droits et les devoirs de chacun.

Dernier principe : le programme s'inscrit dans le Code de l'eau (qui définit les interventions dans ce secteur) en cours de mise en œuvre à Madagascar, ce qui implique une collaboration étroite et une réflexion avec les autorités sectorielles afin que les enseignements tirés d'un programme comme celui-là puissent être reproduit ailleurs.

Un inventaire de l'existant et des ressources potentielles

Le programme a déjà commencé à Ambohibary, une commune de 45 000 habitants dans la région du Vakinankaratra dont seulement 10% vivent dans le chef-lieu. Il comprend 3 grands types d'activité : la planification communale, la mise en œuvre d'investissements concrets sous la forme d'une délégation de service public, et des mesures d'accompagnement (suivi technique, économique et financier à travers un observatoire et un guide des procédures).

En ce qui concerne la planification, le PCDEA (Plan communal de développement eau et assainissement) permet de disposer d'un inventaire de l'existant et des ressources potentielles (points d'eau et d'assainissement) au niveau des communautés, et d'élaborer des recommandations pour atteindre les OMD. Un processus de concertation et de discussions avec les usagers, les citoyens et les responsables de la commune pour savoir ce qui existe et ce qui peut être fait. Cela nécessite d'abord d'apprendre à discuter, ce qui n'est pas forcément évident.



Elaboration d'un PCDEA (©GRET)

Supervisé par un ingénieur hydraulicien, cet inventaire a duré 2 semaines, et 34 avant-projets très sommaires ont été formulés. Une première indication de ce qui pouvait être fait, rassemblée dans un document de 4 pages listant les besoins, les ressources, les projets et leur carte, est disponible auprès de la commune.

Définir le rôle de chacun

Deuxième étape : la délégation de service public, avec la réalisation d'études de faisabilité socio-économique, technique et financière (certaines ont déjà été réalisées, d'autres sont en cours), et celle d'investissements pour mobiliser des financements privés et professionnaliser la gestion des infrastructures. Le programme a par exemple appuyé la commune dans le lancement d'un appel d'offres pour sélectionner des investisseurs gestionnaires – qui devront réaliser des avant-projets détaillés, effectuer les travaux, et gérer les ouvrages pendant la durée du contrat – selon 2 critères : l'expérience dans le domaine et les compétences mobilisées pour réaliser le projet, et un critère financier tenant compte de la subvention maximale pouvant être accordée par rapport au nombre de personnes à desservir. À Ambohibary, cette subvention représente environ 70% du coût estimatif du projet (120 à 130 000 €).

Les investisseurs potentiellement intéressés ont été sollicités par voie de presse et par la radio, l'appel d'offres a été lancé le jour même, et 3 soumissionnaires ont déposé leur offre. La commission d'appel d'offres de la commune a retenu celle qui demandait la subvention la plus faible (20% de moins que la subvention maximale) pour le meilleur tarif. Le financement est donc finalement assuré à 56% par le programme Méddea, 42% par l'investisseur-gestionnaire, et 2% par la commune.

Les études de faisabilité

Les études de faisabilité ont, pour leur part, démarré une fois choisi le site prioritaire. Au niveau socio-économique, elles ont été réalisées auprès de 250 ménages cibles, soit 25% de la population alors que 10% suffiraient normalement. Elles ont permis d'estimer la volonté des populations à payer un nouveau service (qui est souvent différente de la capacité à payer). Sur le plan technique, 3 solutions envisagées (captage de source avec pompage, captage de source gravitaire et forage avec pompage) ont été présentées en public, et la commune d'Ambohibary a choisi l'adduction gravitaire, qui paraissait la solution la plus pertinente.

Mais cela nécessite tout un travail d'explication, d'information et de discussion pour que les gens puissent décider en connaissance de cause. Des assemblées ont ainsi été organisées dans chaque quartier pour expliquer le programme aux habitants et le rôle de l'association d'usagers.

Le contrat de subvention définissant la manière dont les fonds publics seront mobilisés a été signé en juillet 2009, et le contrat de délégation de service précisant les modalités de gestion du système de distribution d'eau en novembre 2009. Il aura donc fallu douze mois pour en arriver là.

Une procédure similaire a été mise en place dans la commune d'Anjoma Ramartina où un investisseur-gestionnaire a été identifié pour cofinancer, gérer et construire le réseau du bourg de Morafeno Ouest. Les travaux devraient commencer au mois de mai.

L'expérience d'Ambohibary a notamment permis au Gret d'améliorer ses guides de procédure pour les opérations suivantes, d'améliorer les procédures de passation de marché et d'affiner les données concernant les niveaux de subvention.



Signature du contrat de délégation de service à Ambohibary (©GRET)

Questions / débat

Laisser la place au temps

Cédric Baecher, Fondation Véolia Environnement : Je voudrais saluer la place laissée au temps par le Gret, et la gestion en temps d'alternance politique. Mettre les communes au centre des projets prend encore plus de temps car cela nécessite de les former, de faire du renforcement de capacités.

Jacques Monvois : L'expérience a montré qu'on voudrait souvent que les projets ne prennent que 3-4 ans, mais ce n'est pas vrai. Quand on met un projet de développement en route, il faut accepter le côté imparfait des résultats obtenus à l'échelle temps du projet, et avoir une vision globale sur les 10 ou 15 ans à venir. Toutes les interventions doivent être inscrites dans une logique à long terme, tout en prenant en compte les échéances à court terme.

Quels enseignements avez-vous tiré en matière de renforcement des capacités des communes ?

Jacques Monvois : L'appropriation se fait au fur et à mesure du déroulement des activités. Pour le PCDEA, dont nous avons déjà fait l'expérience ailleurs, les 3 étapes sont de « faire voir », « faire avec » et « faire faire ». Tout un processus mis en œuvre pour permettre l'appropriation des outils, une succession d'interventions et une progressivité pour qu'à la fin du projet, un petit pas en avant ait été fait en ayant également réussi à créer des références.

L'important, ce n'est pas de définir un contrat mais de le faire vivre. Sachant qu'on oubliera toujours quelque chose, mieux vaut organiser des réunions régulières pour faire vivre le contrat au fur et à mesure, faire le point sur la période écoulée, voir ce qui a fonctionné, posé problème... Il faut discuter.

Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau : Les maires que nous avons entendus ne sont pas représentatifs de l'ensemble des maires malgaches qui, dans 70 à 80% des cas

ne détiennent qu'un BEPC. Ils ont donc des difficultés à rédiger et monter des projets ou à solliciter des partenaires financiers. Le renforcement des capacités est donc très important.

La formation de la commission d'appels d'offres n'est-elle pas un rôle normalement dévolu à l'État ?

Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau : Les petites communes délèguent souvent la maîtrise d'ouvrage aux services déconcentrés faute de compétences techniques, et le ministère les supplée très souvent dans les passations de marchés, la validation des offres...

Mais le ministère de l'Eau n'a que 18 mois, et Madagascar ne compte que 11 directeurs techniques pour l'ensemble du pays.

Quelle est la durée du contrat de délégation de gestion aux opérateurs privés ?

Jacques Monvois : Il n'y a pas de modèle car la durée de contrat est aussi fonction du niveau d'investissement demandé à l'entrepreneur. À Ambohibary, l'investissement du délégataire étant de 70 000 €, la durée du contrat a été fixée à 15 ans.



2. L'eau et l'assainissement à Madagascar : cadre sectoriel et enjeux

Le cadre sectoriel de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

Dr Alain Randriamaherisoa, directeur général du ministère de l'Eau (www.mineau.gov.mg)

Selon les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), 65% de la population malgache devrait avoir accès à l'eau potable d'ici 2015 et 72% à l'assainissement. C'est donc un secteur prioritaire, et tous les acteurs ont réussi à faire du lobbying pour obtenir la création du ministère de l'Eau en juillet 2008.

Différents textes...

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est régi par différents textes :

- Le Programme national de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (PNAEPA)
- La politique et la stratégie nationale de l'assainissement (PSNA) promulguée en juillet 2008 ;
- La stratégie nationale de développement du Partenariat public/privé (PPP) en cours de promulgation ;
- Et différents manuels de procédures, textes juridiques, et outils de programmation et de suivi.

... et plusieurs orientations

Tous ces textes répondent à plusieurs orientations :

- Développer l'accès à l'eau potable à tous les malgaches, notamment grâce à la participation de la communauté aux frais d'entretien et à la construction d'infrastructures.
- Développer l'accès à l'assainissement grâce à la sensibilisation et à la construction d'infrastructures familiales et communautaires pour la protection de la santé.
- Développer les partenariats public/privé, la clé pour la pérennisation et la gestion des infrastructures, avec une question : comment inciter secteur privé à investir davantage ?
- Renforcer les capacités du secteur, de tous ses éléments et de tous ses acteurs (des petits opérateurs privés aux 22 directeurs régionaux des ressources en eau, en passant par les 1 500 comités Wash...).
- Et assurer une gestion intégrée des ressources en eau (Gire) pour garantir une qualité et une quantité suffisantes. D'où la nécessité de faire des inventaires pour identifier des schémas directeurs.

| Orientation Stratégique | Axes d'Activités | Indicateurs 2012 |
|---|--|--|
| 1- Développement de l'Accès à l'Eau Potable | Sensibilisation, Construction et/ou Renforcement et Extension des Infrastructures | 13 655 PDO rural pour 4 096 744 232 695 BP pour 2 326 953 288 BF urbaines pour 71 968 |
| 2- Développement de l'Accès à l'Assainissement | Sensibilisation, Construction des Infrastructures pour la protection de la santé et des Eaux et de l'Environnement | 941 987 rurales / 631 914 ménages 295 855 urbaines/ 175 747 ménages Blocs Sanitaires |
| 3- Développement du PPP | Services professionnels, responsables et pérennes | 86 Délégations de Gestion 100 Opérateurs |
| 4- Renforcement des capacités SEPAH | Centre, Modules, Programmes de Formations & déconcentrations | 22 DRE Coordination et SE du SEPAH 1500 Comités WASH Institutions et Outils opérationnels (Textes, BDEA, BPOR, Normes, Procédures, FNRE) |
| 5- GIRE | Inventaires et Gestion des RE, Partage et protection des RE | Structures (Agences/Comité/Conseils) Outils (Schéma Directeur, BDEA,...) |

Le cadre juridique...

Régissant la domanialité publique, la gestion, la conservation et la mise en valeur des ressources en eau, mais aussi l'organisation du service public, la police des eaux et le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement, le Code de l'eau a été instauré en 1998 autour de 4 points saillants : la régulation, la maîtrise d'ouvrage communale, la délégation de gestion (par concession, affermage, communautaire ...) et la non-gratuité de l'eau.

Premier responsable, le ministère de l'Eau est notamment chargé de la conception, de la réalisation et du suivi de la politique du Secteur adduction d'eau potable, assainissement et hygiène (Sepah), qui dépend également d'un cadre juridique intersectoriel (urbanisme, minier, tourisme, travail, industrie, énergie...)

12 décrets d'application essentiels ont par ailleurs été publiés en 2003, portant notamment sur la création des Agences de bassin, celle de l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement (Andea), et sur le fonctionnement et l'organisation du service public de l'eau.

... et institutionnel

Composé d'un secrétariat général, d'une direction générale et de 11 directions interrégionales, le ministère de l'Eau bénéficie de l'appui de multiples partenaires : des organismes rattachés (Alimentation en eau dans le grand Sud, Andea, Société de régulation de l'eau et de l'assainissement...) ou sous tutelle (Jirama...), des partenaires étatiques directs (ministères de la Santé et de l'Éducation...) ou indirects, des partenaires techniques et financiers (bailleurs de fonds bi et multilatéraux), le secteur privé, les associations, les comités locaux de base, etc.

L'eau est ainsi un secteur prioritaire qui dispose donc d'un cadre légal, de politiques et de stratégies nationales, d'outils de planification et de gestion, mais aussi de plates-formes de concertation entre les différents acteurs (les comités Diorano-Wash) et de partenaires techniques et financiers actifs.

Les deux principaux outils de la stratégie sectorielle

1/ BDEA : Base de Données de l'Eau et de l'Assainissement

- Inventaire, situation et mapping National, Régional et Local
- Taux officiels des dessertes en EP et Assainissement
- Outils de programmation et de priorisation des acteurs

2/ BPOR : Budget Programme par Objectif Régional

- Priorisation par rapport à l'OMD
- Priorisation par rapport aux taux de desserte en EP et en Assainissement
- Confrontation avec les priorités communales (PCD) et régionales (PRD)
- Coordination des acteurs et des Partenaires Techniques et Financiers

Questions / débat

Quelles sont les obligations des acteurs de coopération envers le Ministère de l'Eau ?

Alain Randriamaherisoa : Vous avez obligation de mettre à jour nos informations et de remplir les fiches données aux maires pour nous permettre de mettre à jour notre base de données et si nécessaire modifier le BPOR (qui devrait être traduit au niveau local). C'est aux élus locaux en tant que maîtres d'ouvrages de faire les comptes-rendus. Vous devez également nous fournir votre rapport d'activité et le prévisionnel pour l'année à venir, et vous conformer aux manuels de

procédures, notamment en raison des spécificités technologiques à prendre en compte à Madagascar (inondations, cyclones...).

Quel est le rôle actuel de l'Andea et que sont devenues les Agences de bassin ?

Alain Randriamaherisoa : L'Andea ayant été très mal notée par la BAD et le PNUD, ses structures de gestion ont récemment été remises en place. Elle est désormais rattachée au ministère de l'Eau qui a redéfini la structure et ses attributions. Les Agences de bassin ont également été modifiées car l'eau est plus facilement gérable par bassins naturels, autrement dit par bassins versants. De 4 Agences de bassins, nous sommes passés à 6.

Compte tenu de la multiplicité des acteurs et des associations intervenant sur le terrain, qui décide des projets qui peuvent être mis en œuvre à Madagascar ?

Alain Randriamaherisoa : Le ministère des Affaires étrangères nous demande désormais notre avis et c'est pour cela que nous avons besoin de vos rapports d'activité et de toutes les informations nécessaires. L'accord technique dépend de nous, mais étant encore très loin des taux de desserte fixés, nous n'allons pas « trier » les offres de partenariat. Nous essayons seulement de les orienter. Nous avons toujours besoin d'aide et nous n'en avons jamais refusé. Mais nous aimerions à terme ne présenter que les sites qui ont vraiment besoin d'assistance.

Quid des communes très isolées ?

– Nous intervenons en milieu rural dans des communes très isolées, qui ne sont accessibles qu'après des heures de piste et de marche. Comment peuvent-elles gérer des infrastructures quand il faut plusieurs heures pour les rallier ? La plupart d'entre elles n'ayant aucunes ressources, à quel moment sont-elles considérées comme défaillantes ?

Alain Randriamaherisoa : Les maires souffrent vraiment de limitations de capacités. Nous essayons de les rassembler par région et de les mettre à niveau en attendant que le Comité de suivi de la maîtrise d'ouvrage que j'ai instauré le fasse de manière pérenne. Mais il faudra de toute façon renouveler ces formations après les élections. Un comité Wash sera bientôt dans votre région et devrait pouvoir vous aider.

Les enjeux du secteur et des actions de coopération

Jean Herivelo Rakotondrainibe, Coordinateur national de la plate-forme Diorano-Wash

Des objectifs ambitieux

Selon la base de données de la plate-forme Diorano-Wash, 39,86% de la population avait accès à l'eau potable et 51,4% des ménages disposaient de latrines en 2008.

Les objectifs fixés pour 2012 par le plan national malgache sont encore plus ambitieux que ceux du Millénaire pour le développement pour 2015 puisque 57% (contre 55% dans OMD) des malgaches devraient alors avoir accès à l'eau potable en milieu rural, et 95% (contre 87%) en milieu urbain.

D'ici 2012, il faudrait donc creuser 13 656 puits et forages en milieu rural, réaliser 232 695 branchements particuliers et 288 bornes-fontaines en milieu urbain, construire 941 987 latrines familiales en milieu rural, et 295 855 en milieu urbain.

Les courbes d'évolution des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement montrent que si la situation a tendance à s'améliorer au niveau de la moyenne nationale, les taux d'accès sont cependant en baisse dans toutes les villes de Madagascar : un effort significatif doit être fourni afin d'atteindre les objectifs du PNAEPA.

En termes financiers, les estimations pour atteindre ces objectifs se chiffrent à 671,23 millions de US\$ d'ici 2012, dont 80% de financements extérieurs (encore gelés à l'heure actuelle compte tenu de la situation politique). Il manque donc encore près de 500 millions de US\$.

Courbe ODMs jusqu'en 2012 selon le PNAEPA pour l'eau potable

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------|------|------|------|
| milieu rural | 22,20% | 24,04% | 25,33% | 27,24% | 29,47% | 30,09% | 31,55% | 34,96% | 36,92% | | | | 57% |
| milieu urbain | 54,92% | 56,21% | 59,45% | 61,13% | 61,29% | 63,49% | 60,24% | 57,32% | 50,29% | | | | 95% |
| milieux confondus | 29,41% | 31,13% | 32,85% | 34,71% | 36,48% | 37,45% | 37,87% | 39,89% | 39,86% | | | | 65% |



Evolution des taux d'accès à Madagascar, et objectifs à atteindre en 2012 (PNAEPA)

Deux textes fondamentaux pour la coopération

Les actions de coopération décentralisée et non gouvernementale relèvent de 2 textes fondamentaux : la loi créant le Code de l'eau en 1998, et celle sur la Politique et la stratégie nationale de l'assainissement (PSNA) de 2008. Ce cadre légal et institutionnel définit l'organisation des acteurs : le rôle du secteur privé, les communes maîtres d'ouvrage, la population comme contributeur financier, la délégation de gestion du service à un opérateur, l'appui technique et financier du gouvernement...

Le Code de l'eau précise notamment le rôle de la commune comme maître d'ouvrage, la possibilité de déléguer la gestion par contrat de gérance, d'affermage ou de concession, les modalités pour

atteindre l'équilibre financier et assurer l'efficacité du service, ou encore les principes et le partage des responsabilités dans la gestion intégrée des ressources en eau.

Plus particulièrement consacrée à la gestion des déchets, des excréta, des eaux usées et pluviales, la PSNA définit pour sa part le rôle de chacun dans l'exploitation, les investissements et les infrastructures, le rôle des régions en matière de programmation, de mise en œuvre et de contrôle, celui de la commune en tant que maître d'ouvrage, et de la population en tant que contributeur financier.

Toute coopération efficace et objective doit ainsi s'intégrer dans un processus d'application correcte de ces textes légaux et des documents de stratégie et de procédures existants, en s'appuyant par ailleurs sur la plate-forme nationale de concertation Diorano-Wash, qui réunit tous les partenaires intervenant dans le secteur, et sur le réseau Ran'eau.

Questions / débat

Où peut-on trouver les données de la BDEA et du BPOR si on souhaite aujourd'hui lancer un projet ?

Alain Randriamaherisoa : Sur place à Madagascar, et j'espère rapidement à travers les réseaux comme pS-Eau ou Ran'Eau. Ces données sont pour l'instant trop lourdes pour pouvoir être mises sur notre site.

Jean Herivelo Rakotondrainibe: Les archives de la base de données (pas ses mises à jour) sont à disposition de tous les acteurs.

3. Le rôle de la coopération décentralisée et non gouvernementale

Le réseau Ran'Eau

Isabelle Gachie et Léa Rasolofoson-Rajaonah, Cite (www.cite.mg/raneau)

Initié par le pS-Eau et le Cite avec l'appui technique du Gret, Ran'Eau est un réseau de partage d'informations et d'expériences sur la coopération décentralisée et non-gouvernementale franco-malgache. Car si les initiatives se multiplient, on ne les connaît pas forcément, l'information est encore très dispersée et le cadre légal trop mal connu des différents partenaires.

Le réseau, actuellement dans une première année pilote, a pour objectif général d'améliorer l'efficacité globale des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement et d'assurer leur cohérence avec la stratégie nationale malgache. Pour cela, Ran'Eau permet de mieux connaître les acteurs et leurs actions, d'appuyer les porteurs de projets à l'aide d'outils et d'informations spécifiques, et d'organiser un espace d'échanges pour accompagner les acteurs dans la réalisation de leur projet (mise à disposition d'informations, organisation de réunions techniques ou institutionnelles...).

Afin de répondre aux attentes, le réseau est ainsi en train de recenser tous les outils utilisés par les différents acteurs (informations disponibles sur notre site ou en version papier), et élabore des cahiers techniques généralistes ou des outils spécifiques selon différentes thématiques.

Fin avril 2010, Ran'Eau proposait : un annuaire des acteurs (350 ont déjà été identifiés, et 270 fiches descriptives sont en ligne), un annuaire des projets (65 identifiés, 62 fiches actions en ligne), une page web décrivant les interventions de tous les partenaires (financiers, techniques et institutionnels) ainsi qu'un panorama global de la coopération eau et assainissement à Madagascar, des réunions d'échanges, et l'animation du réseau. Une vingtaine d'organismes ont été orientés et appuyés, et des partenariats ont été mis en place avec le comité Diorano-Wash et le ministère de l'Eau.



Réunion du réseau Ran'eau à Mahajanga en avril 2010

Parmi les réalisations à venir : un guide d'appui aux porteurs de projets, et des outils de capitalisation spécifiques (gestion de l'eau, assainissement, IEC...).

Le Centre d'Information Technique et Economique (Cite)

Créée en 1967 et désormais autonome, le Cite est une ONG malgache ayant pour principales missions l'appui au développement économique et social et à l'entrepreneuriat. Son budget est d'environ 600 000 €, dont 10% acquis en vente directe, 20% en expertise et 55% en appels à projets (essentiellement Communauté européenne et FIDA) et 15% en provenance de l'Ambassade de France. Le Cite dispose de 86 salariés répartis dans 13 antennes qui fonctionnent en partenariat avec les chambres du commerce ou les collectivités. Qu'ils soient locaux ou internationaux (région Picardie, département du Finistère, ministères...), son maillage de partenariats est très important.

Proches de celles d'une chambre des métiers, ses activités sont à destination essentiellement des artisans, agriculteurs, micro ou très petites entreprises, et son offre intégrée se décline selon les grands axes suivants :

- Informer (documentation, édition, orientation, cybercafés, émissions radio, etc.) ;
- Former sur demande (technique, gestion, commercialisation, etc.) ;
- Accompagner (appui/conseil à la commercialisation, à la structuration, à la création, diagnostic approfondi...) ;
- Animer (organisation d'ateliers, d'expositions, de colloques, échange d'informations dans les réseaux et filières actuels...).

110 000 personnes ont ainsi bénéficié des services du Cite en 2009.

La place de la coopération décentralisée et non gouvernementale

Vincent Dussaux, pS-Eau (www.pseau.org/madagascar)

65 actions de coopération portant sur l'eau et l'assainissement et menées par des acteurs locaux français (associations, ONGs, Agences de l'eau ou collectivités territoriales) ont pour l'instant été recensées à Madagascar, mais ce recueil n'est sûrement pas exhaustif. La répartition géographique de ces actions n'est pas homogène, certaines régions étant mieux dotées que d'autres (notamment : les hauts-plateaux, entre Fianarantsoa et Tananarive, ainsi que la côte entre Tamatave et Saint-Marie).

Une grande diversité d'acteurs

Seule une douzaine de coopérations décentralisées portent sur l'eau et l'assainissement, mais le nombre de collectivités françaises (régions, départements, villes, intercommunalités, et syndicats des eaux) impliquées dans le financement de projets est beaucoup plus important : 47 actions sur 65 sont financées par au moins une collectivité française.

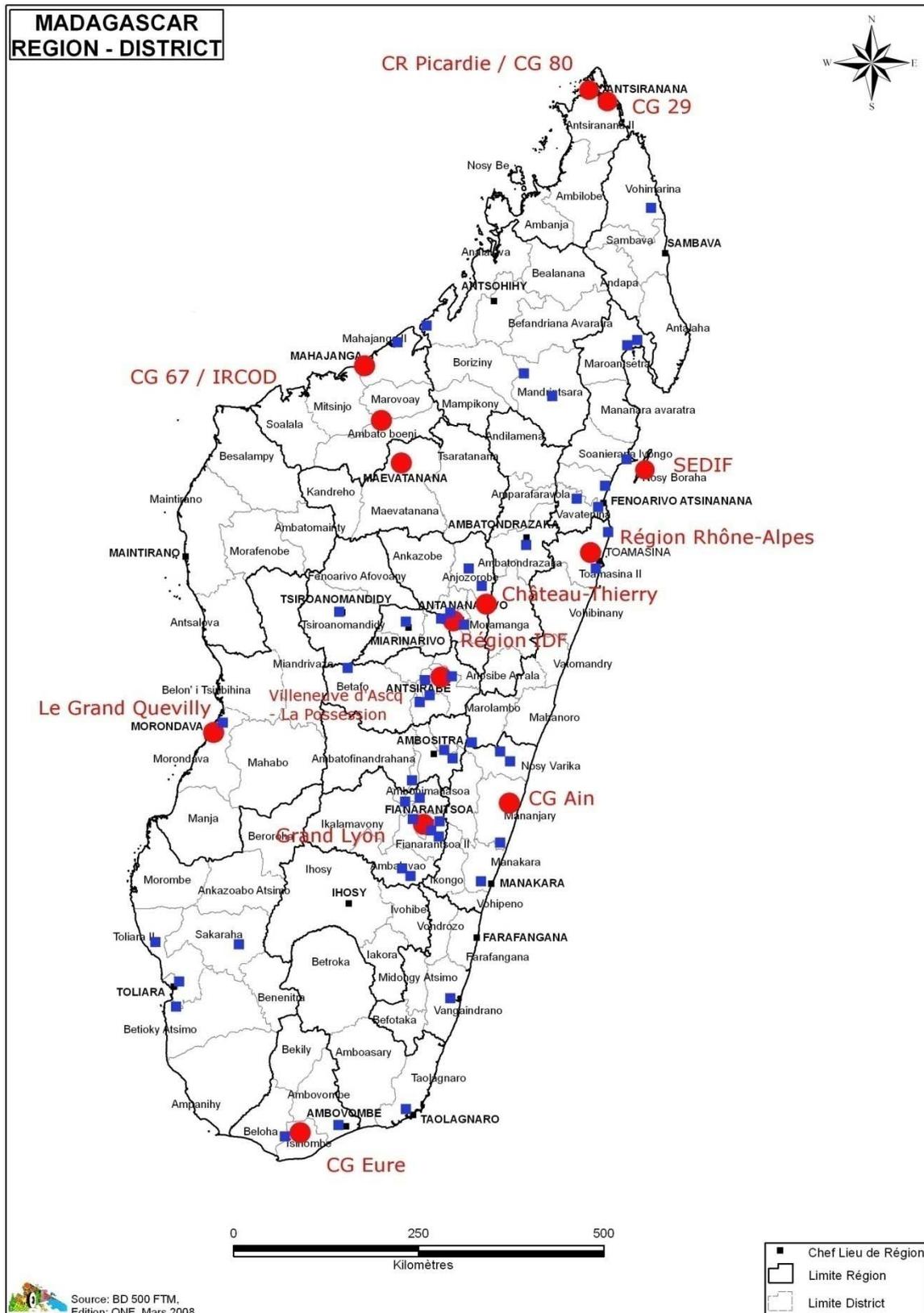
Finançant à elles seules 19 actions, les Agences de l'eau jouent un rôle important avec des montants financiers parfois importants. Les fondations d'entreprises sont par ailleurs de plus en plus impliquées dans des projets eau et assainissement (10 actions actuellement concernées).

On recense également une centaine d'ONG et d'associations françaises, peut-être 200 en comptant toutes les petites associations bénévoles, intervenant sur l'eau et l'assainissement. Certaines sont d'envergure internationale comme le Gret, la Croix-Rouge ou Care, d'autres spécialisées sur Madagascar mais pas forcément expertes en eau et en assainissement, d'autres enfin ont une expertise dans ce domaine mais peuvent rechercher un appui en termes de montage de projets de développement.

Leurs attentes

Les attentes identifiées lors de réunions d'échanges organisées par le réseau Ran'Eau portent à la fois sur une meilleure connaissance du cadre sectoriel de l'eau et de l'assainissement, l'échange d'expériences sur des thèmes techniques (maîtrise d'ouvrage local, gestion post-investissement, financement des services, actions d'accompagnement aux changements de comportement), l'accès aux informations techniques (technologies les mieux adaptées, coûts de référence, partenaires techniques avec lesquels travailler...), l'identification de nouveaux partenariats et l'échange entre acteurs de terrain et acteurs nationaux, institutionnels, bailleurs de fonds...

Globalement, la première année d'existence du réseau Ran'Eau a mis en évidence un important besoin de rencontres et d'échanges, renforcé par la faiblesse des moyens de communication, notamment par Internet, sur Madagascar.



Plus de 60 actions eau et assainissement sont actuellement portées par des collectivités territoriales françaises (en rouge) ou par des associations et ONG françaises (en bleu)

Les nouveaux objectifs du réseau Ran'Eau

Forts de ces enseignements, le réseau Ran'Eau entend poursuivre son développement et se donner de nouveaux objectifs pour les 3 années à venir, parmi lesquels :

- Améliorer le dialogue entre l'administration et les acteurs de terrain, en créant des espaces d'expression pour ces derniers (plaidoyers, retours d'expérience...), en développant le dialogue au niveau local (avec les directions régionales, les comités régionaux Wash...), et en informant sur le cadre et la stratégie sectorielle,
- Partager les expériences de terrain afin d'améliorer les pratiques de chacun, en diffusant les études faites par les uns pour qu'elles servent aussi aux autres, ou en organisant des visites de terrain,
- Continuer à développer des informations techniques adaptées à chaque contexte régional (Madagascar est un grand pays et les différences culturelles y sont fortes), en mettant à disposition des informations et des outils adaptés, en renforçant la diffusion d'outils, et en sensibilisant aux thématiques de l'eau et de l'assainissement.

Conclusion

Pierre-Marie Grondin, directeur du pS-Eau.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un thème de coopération majeur investi par de nombreux acteurs français coopérant avec Madagascar.

La première année d'existence du réseau Ran'Eau a mis en avant de fortes attentes en terme d'échanges. Il est important que ce réseau continue à se développer et à se structurer en répondant au mieux aux besoins et aux attentes des collectivités, ONG, Agences de l'eau, etc. : le pS-Eau est ainsi à l'écoute des propositions de ces acteurs impliqués afin de définir l'agenda de Ran'Eau pour les 3 prochaines années à venir.

Alain Huard, président du Groupe-Pays Madagascar, Cités Unies France

Les rencontres entre les collectivités territoriales et les associations de solidarité internationale pour échanger sur leurs actions respectives sont encore peu fréquentes. Cette journée sur le thème de l'eau montre qu'elles gagneraient à se développer, notamment parce qu'elles permettent d'aborder les problématiques de la coopération pour le développement selon des entrées à la fois techniques (ONG) et politiques (collectivités).

Par ailleurs, il est souhaitable de poursuivre et d'affiner le recensement des actions sur l'eau et l'assainissement portées par des acteurs français à Madagascar, éventuellement via une entrée régionale, afin de mutualiser les moyens et assurer une cohérence d'ensemble.

Liste des participants

| Nom | Prénom | Structure | Mail |
|-----------------|--------------|---|--|
| ANDRIAMANERASOA | NIRINA | Mam International | andriata@free.fr |
| AUBOURG | Guillaume | pS Eau | aubourg@pseau.org |
| AUDIN | Aline | SEM - Solidarité Entraide Madagascar | aline.audin@semada.org |
| BAESHER | Cédric | Nomadéis (repr. fondation Véolia) | cedric.baecher@nomadeis.com |
| BAL | Christian | Humada | christian.bal6200@orange.fr |
| BINOT | Patrick | Ecoles du Monde | patbinot@wanadoo.fr |
| CHAMOUN | Dayana | ARF | dchamoun@arf-regions.org |
| CHAMPETIER | Séverine | | severine.champetier@gmail.com |
| CRESPY | Céline | Saint Etienne | international@saint-etienne.fr |
| DELIOT | Stéphanie | 1001 fontaines pour demain | sdeliot@gmail.com |
| DESCHAMPS | Henri | Electriciens sans frontières | deschampsh@orange.fr |
| DEVIGNES | Fabricia | Enda | fabricia.devignes@enda-europe.org |
| DUSSAUX | Vincent | pS-Eau | dussaux@pseau.org |
| FAURE-BRAC | Jean | Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse | Jean.FAUREBRAC@eurmc.fr |
| FREY | Astrid | CUF | a.frey@cites-unies-France.org |
| GACHIE | Isabelle | CITE | igachie@cite.mg |
| GALIEGUE | Philippe | HSF | galiague.philippe@gmail.com |
| GRONDIN | Pierre-Marie | pS-Eau | grondin@pseau.org |
| GUERIF | Yolaine | CIDR | yolaine.guerif@cidr.org |
| HIBON | Daniel | HSF | hibonds@wanadoo.fr |
| HUARD | Alain | CG 27 (Eure) | alain.huard@cg27.fr |
| JOURDAIN | Bernard | ASA MADA 61 | bernardannick.jourdain@orange.fr |
| KOUACHI | Jamil | CR Auvergne | j.kouachi@cr-auvergne.fr |
| LE CHAT | Pierre-Yves | CR Bretagne | pierre-yves.lechat@region-bretagne.fr |
| LENAERTS | Paul | Association ASA TANANA Solidarité France Madagascar | asatanana@gmail.com |
| LESPINATS | Christian | Hydraulique sans frontières | clespinats@noos.fr |
| MARQUET | Frédéric | CR Picardie | fmarquet@cr-picardie.fr |
| MARTINEZ | Max | Mouvement "Pour Madagascar" Comité des élus plateau est de Rouen | mc2martinez@aol.com |
| MONVOIS | Jacques | GRET | monvois@gret.org |
| MOUTON | Michelle | CG Somme | m.mouton@somme.fr |
| NOBLOT | Céline | pS Eau | noblot@pseau.org |
| PASTERNAK | Andrée | MAEE/DAECT | andree.pasternak@diplomatie.gouv.fr |
| PELLEGRINI | Philippe | C.S.F. COMPETENCES SANS FRONTIERES | philippe.pellegrini@orange.fr |

| Nom | Prénom | Structure | Mail |
|--------------------------|-------------------|--|--|
| PIOT | Jean-Louis | CG Somme | piot.jean-louis@wanadoo.fr |
| RABEHERIFARA | Jean-Claude | Consortium de Solidarité avec Madagascar | jcrabeh@hotmail.com |
| RAJAOSOM | Maurice | MANANKAVANA MAVAMPY M/CAR | |
| RAKOTONDRAINIBE | Herivelo | Comité Diorano Wash | rjherivelo@yahoo.fr |
| RAKOTONDRA SOA | Michel Nicolas | Ambassade de Madagascar en France | nrakotondrasoa@yahoo.fr |
| RANDRIAMAHERISOA | Alain | Min Eau | alainjoeliniaina@yahoo.fr |
| RASOAMIARAMANANA | Goddefin | Commune Ivato Aéroport | comivataeroport@yahoo.fr |
| RASOLOFOSON- RAJAONAH | Léa | CITE | lea@cite.mg |
| RAZAFINDRALAMBO | Rahora | Ambassade de Madagascar en France | accueil@ambassade-madagascar.fr |
| RECAPPE | Bénédicte | Cap Coopération | b.recappe@capcooperation.org |
| ROUSSEL | Denise | ASA TANANA Solidarité France Madagascar | asatanana@gmail.com |
| SABOURDY | Jean- Stéphane | Croix-Rouge | jean-stephane.sabourdy@croix-rouge.fr |
| SEGAL | Sylvain | CG Ile et Vilaine | sylvain.segal@cq35.fr |
| SICARD | Cécile | Ircod | cecile.sicard@ircod.org |
| TAQUET | Michel | pS-Eau | taquet@pseau.org |
| VEZINA | Marc | SEDIF | m.vezina@sedif.com |